

Trail du Mont Bally

Règlement des coureurs

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner toutes les personnes lisant ce document.

Chaque participant prenant le départ d'une course accepte le présent règlement. Cela vaut également pour les personnes mineures.

1. Epreuves – Généralités

Ce règlement est valable pour l'ensemble des parcours proposés. Le Trail du Mont Bally est une épreuve de course à pied individuelle, en pleine nature, empruntant en majorité des sentiers pédestres traversant quatre communes : Gimel, Saint-George, Bière, Saubraz, dans le canton de Vaud, en Suisse. Le départ, ainsi que l'arrivée de chaque course, sont au même endroit, à Gimel (alt. env. 735 m.). Les courses se font en une seule étape.

Nous avons 2 courses Trail, 1 course Walking, et des courses Enfants.

Les courses « Trail » et « Walking » sont ouvertes tant aux femmes qu'aux hommes, licenciés ou non. L'âge minimum de participation est de 14 ans pour le 11K, et de 18 ans pour le 27K. Pour plus d'information, merci de vous référer au chapitre « 7. Catégories ».

Courses Trail : Bally11 (11km) et Bally27 (27km) – Elles ont lieu le dimanche

Course Walking : BallyWalk (11km) – Aussi le dimanche

Les courses « Enfants » sont ouvertes aux plus jeunes. Pour plus d'information, merci de vous référer au chapitre « 7. Catégories ».

Courses Enfants : BallyKids (1.6 km ou 2.4 km) – Elles ont lieu le samedi après-midi.

Les participants acceptent que le Trail du Mont Bally, et par conséquent le Club Sports-Loisirs Gimel, puissent stocker et publier les données personnelles (liste de départ, résultats, etc.) et puissent publier les photos prises durant la manifestation (course et après-course), que ce soit sur leurs sites internet, les visuels promotionnels ou tout autre support de la manifestation. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisation par écrit au plus tard le jour de la manifestation.

Les chiens ne sont pas acceptés en accompagnement du participant.

2. Bally11 et Bally27

Les paragraphes suivants sont valables pour l'ensemble des parcours « Trail » proposés.

Par son inscription, le coureur accepte que les conditions générales de Soft Timing (chronométrage de la manifestation) s'appliquent sans réserve à tous les coureurs inscrits au Trail du Mont Bally, Bally11, BallyWalk, et Bally27.

Le Bally27 est un trail en autosuffisance, ce qui signifie que chaque coureur doit se munir d'un matériel obligatoire selon la liste présente dans ce règlement « chapitre 6. Matériel ». Afin d'assurer la sécurité des participants, un contrôle du matériel obligatoire, que chaque coureur doit avoir en sa possession durant la totalité de la course, sera effectué dans une zone prévue à cet effet avant le départ. Le coureur n'ayant pas la totalité du matériel obligatoire avec lui ne pourra pas prendre part à la course. De plus, aucun matériel supplémentaire ne pourra lui être remis ou repris durant la course. Des contrôles inopinés peuvent aussi avoir lieu durant la course ainsi qu'à l'arrivée. Nous avons obtenu des points ITRA pour le Bally27.

Le Bally11 est un trail plus court, le matériel obligatoire est différent et documenté aussi au « chapitre 6. Matériel ».

Pour plus de détails, merci de vous référer au chapitre « 4. Parcours – tableaux récapitulatifs ». Vous y trouverez aussi des informations concernant les points de ravitaillement, les postes de secours et la barrière horaire fixée. Un poste de secours ainsi qu'un ravitaillement (nourriture et boissons) seront présents à l'arrivée, à Gimel. Le coureur du 27K qui ne parvient pas à passer la barrière horaire fixée à 2h30 après le départ de la course (après 12 km), soit à 11h30 au Pré à la Dame, devra rejoindre l'arrivée par le parcours de 11K et ne sera pas classé. Nous infligeons également une pénalité de 30 min, dans le cas où un coureur change de parcours durant la course. Chaque coureur doit avoir assez d'eau et de nourriture pour rallier le point de ravitaillement suivant. L'assistance personnelle est tolérée et doit être effectuée exclusivement dans les zones de ravitaillement prévues à cet effet sous peine de disqualification.

3. BallyWalk

Le BallyWalk emprunte l'itinéraire du Bally11. Il comprend le même poste de ravitaillement.

4. Parcours – tableaux récapitulatifs

Attention :

- Aucun gobelet ne sera distribué sur le parcours, le participant doit se munir de son gobelet personnel.
- Seul l'accès piéton est autorisé au ravitaillement du km 5 (Pré à la Dame)

4.1 Bally11

Distance effective : 11 km

400 D+

Heure de départ : 10 h 15

Barrière horaire : 14 h 30

Altitude min. : 740 m

Altitude max : 1060 m

Lieu, Kilométrage	À disposition du coureur	Poste de secours	Barrière horaire
Pré à la Dame, (5km)	Eau / Thé / Bouillon / Chocolat / Oranges / Bananes / Biscuits salés	OUI	13 h 15 (3h de course)
Arrivée, (11km)	Eau / Thé / Repas coureur	OUI	14 h 30 (4h15 de course)

4.2 Bally27

Distance effective : 27 km

1000 D+

Heure de départ : 09 h 00

Barrière horaire : 14 h 30

Altitude min. : 700 m

Altitude max : 1100 m

Lieu, Kilométrage	À disposition du coureur	Poste de secours	Barrière horaire
Pré à la Dame, (12km)	Eau / Thé / Bouillon / Chocolat / Oranges/ Bananes / Biscuits salés	OUI	11 h 30 (2h30 de course)
Pré à la Dame, (20km)	Eau / Thé / Bouillon / Chocolat / Oranges / Bananes / Biscuits salés	OUI	13 h 00 (4h00 de course)
Arrivée, (27km)	Eau / Thé / Repas coureur	OUI	14 h 30 (5h30 de course)

4.3 BallyWalk

Distance effective : 11 km

400 D+

Heure de départ : 09 h 15

Barrière horaire : 14 h 30

Altitude min. : 740 m

Altitude max : 1060 m

Lieu, Kilométrage	À disposition du coureur	Poste de secours	Barrière horaire
Pré à la Dame, (5km)	Eau / Thé / Bouillon / Chocolat / Oranges / Bananes / Biscuits salés	OUI	
Arrivée, (11km)	Eau / Thé / Repas coureur	OUI	14 h 30 (5h15 de course)

5. Conditions de participation

Les coureurs nés entre 2008 et 2010 (nommés « U18 Filles » et « U18 Garçons ») inscrits pourront courir uniquement sur le « Bally11 ». Lors de l'inscription en ligne dans l'une de ces deux catégories, une autorisation parentale (décharge) est demandée et obligatoire.

Hormis ces deux catégories, l'âge minimum pour participer aux deux parcours a été fixé à 18 ans (2007).

Les courses enfants sont documentées ci-après.

6. Matériel

Chaque coureur doit vérifier, dans la liste ci-dessous, l'équipement qu'il doit avoir sur lui pendant toute la durée de la course. Nous vous conseillons également de vous équiper de lunettes de soleil, d'une casquette ou d'un bandana et, afin de lutter contre le froid, de vêtements chauds si nécessaire.

Chaque coureur est donc tenu de s'informer sur les conditions météorologiques pour le jour de la course et il est de sa responsabilité de s'équiper en conséquence.

N'oubliez pas que le parcours peut être partiellement ou même totalement enneigé en cette saison. Nous vous informerons quelques jours avant la course de l'état du parcours sur tous nos vecteurs de communication.

Un contrôle du matériel obligatoire sera effectué dans la zone du départ. Les participants ne disposant pas de l'équipement obligatoire ne pourront pas prendre le départ.

6.1 Bally27, matériel obligatoire

Matériel obligatoire que chaque coureur doit avoir sur lui en permanence.

Valable pour toutes les catégories sur le grand parcours de 27 km.

- Un téléphone portable chargé et allumé,
- Une réserve d'eau de 500 ml au minimum,
- Une couverture de survie,
- Un gobelet personnel,
- Une réserve alimentaire (barre/gel énergétique ou autre), permettant à chaque coureur de tenir 1h30 à 2h.

6.2 Bally11 et BallyWalk, matériel obligatoire

Matériel obligatoire que chaque coureur doit avoir sur lui en permanence.

Valable pour toutes les catégories sur le petit parcours de 11 km.

- Une couverture de survie,
- Un gobelet personnel,
- Un téléphone portable chargé et allumé.

6.3 Bally11, Bally27, BallyWalk, matériel recommandé

Le matériel suivant vous est vivement conseillé, ceci pour l'ensemble des parcours :

- Une veste imperméable,
- Des gants,
- Un bonnet,
- Des vêtements chauds (veste manches longues, etc.), et adaptés aux conditions météo du jour
- Des vêtements de rechange,
- Un couvre-chef,
- Des lunettes de soleil.

6.4 Bally11, Bally27, BallyWalk, matériel optionnel

Les bâtons sont acceptés mais le coureur qui choisit d'en utiliser doit les garder en sa possession durant toute la durée de la course.

7 Catégories

7.1 Catégories Homme / Femme par parcours (adulte) :

	Bally11	Bally27
U18 Filles (de 2008 à 2011 y.c.)	✓	
U18 Garçons (de 2008 à 2011 y.c.)	✓	
Femmes 1 (18-50 ans) (de 1975 à 2007 y.c.)	✓	✓
Hommes 1 (18-50 ans) (de 1975 à 2007 y.c.)	✓	✓
Femmes 2 (51 ans et plus) (de 1974 et avant y.c.))	✓	✓
Hommes 2 (51 ans et plus) (de 1974 et avant y.c.))	✓	✓

7.2 Catégories Enfants

Poussin B : Années de naissance 2018 et 2019, distance de course 1,6 km (2 boucles)

Poussin A : Années de naissance 2016 et 2017, distance de course 1,6 km (2 boucles)

Ecolier : Années de naissance 2012 à 2015, distance de course 2,4 km (3 boucles)

8 Inscriptions

Les inscriptions se font via notre site Internet. En cliquant sur les liens s'y trouvant, vous serez redirigé vers les pages correspondantes de notre partenaire Soft Timing.

Les inscriptions du dimanche sont limitées, toutes catégories et courses confondues, à 400 places.

Bally27 : 50 CHF (Aucune inscription n'est acceptée sur place)

Bally11 : 35 CHF (Aucune inscription n'est acceptée sur place)

BallyWalk : 30 CHF (Aucune inscription n'est acceptée sur place)

BallyKids : 15 CHF (majoration de 5 CHF pour des inscriptions sur place le samedi)

9. Droit à l'image

Courses enfants du samedi :

Pour garantir le respect de la vie privée des enfants, aucune photographie ne sera prise par l'organisation lors des activités prévues le samedi.

Courses du dimanche :

Les coureurs acceptent que le Trail du Mont Bally puisse stocker et publier les données personnelles (liste de départ, résultats, etc.) et puisse publier les photos prises durant la manifestation (course et après-course), que ce soit sur son site internet, ses visuels promotionnels ou tout autre support de la manifestation. En cas de désaccord, le coureur avertira l'organisation par écrit au plus tard le jour de la manifestation. Le coureur accepte que les conditions générales de Soft Timing (chronométrateur de la manifestation) s'appliquent sans réserve à tous les coureurs inscrits au Trail du Mont Bally.

10. Comportement sur le parcours

Toutes les personnes inscrites aux courses du Trail du Mont Bally doivent suivre les sentiers tels qu'ils sont balisés. Il est interdit de couper ces sentiers. Il est également interdit de jeter ses déchets par terre. Tout coureur surpris ne respectant pas ces comportements sera disqualifié.

11. Sécurité

Lorsqu'un coureur est blessé, tout coureur est tenu de venir secourir la personne en danger ou accidentée et de la signaler au numéro du PC de course qui figurera sur le dossard de chaque coureur.

Le Trail du Mont Bally décline toute responsabilité en cas d'accident.

Si un coureur décide d'abandonner la course, il doit immédiatement avertir le PC de course de sa décision. En cas d'oubli, les frais de recherche pourraient lui être facturés.

12. Pénalité

Les pénalités ci-dessous pourront être appliquées en cas de non-respect du présent règlement :

Absence d'un matériel obligatoire	Disqualification
Dossard non visible	15 minutes
Non-respect des bénévoles	30 minutes
Changement de parcours	30 minutes
Assistance personnelle hors zone	Disqualification
Non-assistance à personne en détresse	Disqualification
Jet volontaire de détritrus	Disqualification
Triche (transports, dossard, raccourcis, ...)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un membre du comité de course	Disqualification
Absence de passage à un point de contrôle	Disqualification

13. Assurance

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherches et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

NB : Les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes et à la charge du concurrent.

14. Annulation ou modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le déroulement de la course en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles mettant en danger la sécurité des participants, des bénévoles ou du public. Cela inclut, mais n'est pas limité à, des conditions météorologiques extrêmes, des catastrophes naturelles, des décisions des autorités locales ou toute autre situation imprévisible.

En cas d'annulation, aucune indemnisation ne pourra être réclamée, mais les participants seront informés dans les plus brefs délais. Si possible, une solution de report ou de remboursement partiel pourra être envisagée en fonction des circonstances.

* * * * *

BONNE COURSE !